

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur

- **le postulat Séverine Evéquo et consorts – Des arbres pour le climat ! Au moins 20 % de surface en plus pour les arbres dans les villes et villages du canton d'ici à 2030 ! (18_POS_083),**
- **le postulat Pierre Dessemontet et consorts - Après les Assises Vaudoises du Climat - pour que le Canton fournisse une "boîte à outils" aux acteurs institutionnels de l'adaptation au réchauffement climatique (18_POS_100),**
- **le postulat Claire Richard et consorts - Compensation de carbone dans le canton de Vaud (19_POS_111),**
- **le postulat Léonore Porchet et consorts - Le climat en mauvaise santé (19_POS_112),**
- **le postulat Axel Marion - Instaurons une journée cantonale pour le climat ! (19_POS_137),**
- **le postulat Didier Lohri - Politique volontariste pour des véhicules de transports publics propres (20_POS_198), et**

Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à

- **l'interpellation Nicolas RoCHAT Fernandez et consort - Réhabiliter/développer l'offre du trafic ferroviaire international nocturne : un moyen alternatif à d'autres types de transports générant moins d'émissions de CO₂ ? (19_INT_304),**
- **l'interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Agir pour le climat en mettant les voyages d'études sur les bons rails ? (19_INT_322),**
- **l'interpellation Pierre Zwahlen et consorts – Le préfinancement existe : quelles ressources pour le climat et le patrimoine naturel ? (19_INT_353)**

1. PREAMBULE

La commission ad hoc s'est réunie au Parlement à Lausanne le lundi 28 septembre 2020, de 13h30 à 16h30, et le vendredi 27 novembre 2020 de 10h00 à 11h15.

Lors de la première séance, étaient présent-e-s : Mmes Séverine Evéquo, Jessica Jaccoud, Pierrette Roulet-Grin ; MM. Hadrien Buclin, Jean-François Cachin, Philippe Cornamusaz, Julien Cuérel, Pierre Dessemontet, Dylan Karlen, Didier Lohri, Laurent Miéville (remplaçait Claire Richard, excusée), Stéphane Montangero, Nicolas Suter (remplaçait Gilles Meystre, excusé), ainsi que le soussigné, confirmé dans son rôle de président-rapporteur. M. Daniel Ruch était excusé.

Mmes Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat, Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), et Béatrice Métraux, Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES), étaient accompagnées de Mmes Tali Nyffeler-Sadras, Unité du Plan climat, DES ; Arianna Radaelli Bertschi, collaboratrice scientifique, Office du médecin cantonal, Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ; Catherine Strehler Perrin, Cheffe de Division biodiversité et paysage, Direction générale de l'environnement (DGE), DES ; ainsi que de MM. Tristan Mariethoz, Ingénieur en technique de l'environnement, DGE, DES ; Federico Molina, Chef de la Division planification, Direction générale de la

mobilité et des routes (DGMR), DIRH ; Cornelis Neet, Directeur général, DGE, DES ; Yvan Rytz, délégué cantonal au Plan climat, Unité du Plan climat, DES ; François Vuille, Directeur de la Direction de l'énergie (DIREN), DES.

Lors de la seconde séance, étaient présent-e-s : Mmes Séverine Evéquoz, Claire Richard, Pierrette Roulet-Grin ; ainsi que MM. Jean-François Cachin, Philippe Cornamusaz, Julien Cuérel, Pierre Dessemontet, Salvatore Guarna, Dylan Karlen, Vincent Keller (remplaçait Hadrien Buclin), Didier Lohri, Yves Paccaud (remplaçait Stéphane Montangero, excusé), Daniel Ruch, Nicolas Suter (remplaçait Gilles Meystre, excusé), ainsi que le soussigné.

Mmes Christelle Luisier Brodard, Cheffe du Département des institutions et du territoire (DIT), et Béatrice Métraux, Cheffe du DES, étaient accompagnées de Mme Tali Nyffeler-Sadras, Cheffe de projet, Unité du Plan climat, DES ; ainsi que de MM. Tristan Mariethoz, Ingénieur en technique de l'environnement, DGE, DES, Cornelis Neet, Directeur général, DGE, DES, Yvan Rytz, délégué cantonal au Plan climat, Unité du Plan climat, DES, Rémi Schweizer, Chef de projet, Bureau de la durabilité (BuD), DIT.

Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire de commission au Secrétariat général du Grand Conseil, a tenu les notes de séance.

M. Serge Melly, confirmé dans sa fonction de président et de rapporteur, fait un petit tableau de la situation. Avec la sortie des rapports sur six postulats et trois interpellations concernant le climat en général et la présentation quasi simultanée de la Stratégie du Conseil d'Etat vaudois pour la protection du climat (ci-après, Plan climat) il était impensable d'étudier les réponses du Conseil d'Etat à ces interventions parlementaires sans parler... du Plan climat ! C'est ainsi qu'un large échange a eu lieu entre les commissaires et le Conseil d'Etat, en préambule à l'examen des réponses. En conséquence, la discussion générale a permis ensuite d'accepter les réponses dans un climat constructif.

Précisons d'emblée que l'intérêt de la commission pour le Plan climat a été très salubre et fécond, puisque, en fait, le Plan climat ne fera pas l'objet d'un débat en plénum ; il n'y aura ni vote, ni débat spécifique.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Mme la Présidente du Conseil d'Etat-Cheffe du DIRH présente le Plan climat comme l'aboutissement d'un long processus. L'objectif que s'est fixé le Conseil d'Etat est le même que celui que s'est fixé le pays : la neutralité carbone à l'horizon 2050. On respectera des paliers, avec la réduction de 50 à 60 % des gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990, durant la décennie 2020 à 2030.

La stratégie cantonale affecte l'ensemble des politiques publiques de l'Etat et donc des services et départements, tous impliqués pour atteindre ces objectifs ambitieux, fixés par l'Accord de Paris en 2015. La part de l'Etat de Vaud est présentée ici, mais la Confédération, les communes, les entreprises, les individus doivent faire leur part. La responsabilité se situe à tous les niveaux, et l'action collective sera déterminante.

La démarche de l'Etat est ancrée dans la volonté du Grand Conseil qui a déclaré l'urgence climatique en mars 2019. On constate les conséquences du dérèglement climatique (canicules, sécheresse, pluies torrentielles, hivers peu enneigés, etc.). Les hommes et les femmes, dans différents secteurs économiques, sont affectés par ces changements et doivent s'y adapter. Sont fortement impactés, en particulier, le tourisme, qui suit désormais le concept « quatre-saisons », l'agriculture et la viticulture. L'innovation sera essentielle. A ce titre, un volet du Plan climat prévoit l'accompagnement au changement par l'innovation.

Toutefois, l'adaptation est insuffisante, car les risques notamment en matière de dangers naturels (pluies torrentielles, par exemple) ou de santé (canicule, par exemple) vont s'accroître. Pour cette raison, il faut réduire les émissions de GES. Les solutions doivent se placer dans deux cadres : des finances saines dans la mesure où un Etat durable doit pouvoir assumer ses responsabilités ; des décisions qui doivent trouver leur assise dans les institutions démocratiques.

Le Conseil d'Etat a désigné Mme la Cheffe du DES pour coordonner les actions relevant du Plan climat. Pour la première génération du Plan climat, une procédure de consultation a impliqué tous les services de l'Etat et plusieurs partenaires dont les jeunes grévistes, selon le vœu du Grand Conseil. Ils ont été intégrés aux groupes de travail et ont fait parvenir le cahier de leurs revendications. Par la suite, il y a eu une rupture des négociations, relatée dans la presse. Certaines demandes des membres de la Grève du climat Vaud

excédaient ce qui paraissait raisonnable, aux yeux du Conseil d'Etat, concernant la réduction des GES et dépassaient le cadre institutionnel et constitutionnel.

Les mesures du Plan climat, avec les 173 millions de francs, s'ajouteront aux politiques publiques déjà engagées en matière d'énergie, de mobilité, d'agriculture et d'économie durable.

Les mesures du Plan climat concernent principalement l'assainissement énergétique des bâtiments, la mobilité et la biodiversité. On agit en priorité avec des mesures constituant les plus grands leviers d'actions pour diminuer les GES et enclencher le changement. Le deuxième Plan climat se construira dans une logique de concertation large des acteurs.

Investir pour le climat est pertinent sur le plan économique. La logique est de se diriger vers une économie circulaire et plus durable. Il ne s'agit donc en aucun cas de décroissance. Le Conseil d'Etat se positionne en faveur d'une amélioration et d'une transformation sans rupture de l'économie et des autres secteurs concernés.

Le Plan climat s'inscrit dans le cadre fédéral (vision 2050, loi sur le CO₂) et international (Accord de Paris). Les bénéfices sont nombreux ; parmi les effets multiplicateurs de la transition énergétique en matière d'emplois et d'économie, citons l'augmentation de 57 % des emplois et le fait que 1 franc soutenu par le Canton et la Confédération se traduit par 5 à 6 francs investis dans le canton. La mobilité douce est bénéfique pour la santé et la qualité de l'air. La pollution de l'air coûte 4 % du PIB des pays les plus émetteurs.

Concernant la répartition des 173 millions de francs, chaque département prépare un décret (mobilité, agriculture, biodiversité) qu'il soumettra au Grand Conseil.

Le Plan climat repose sur trois axes stratégiques :

1. réduire les émissions de GES en contribuant aux efforts nationaux et internationaux ;
2. s'adapter au changement climatique. Malgré les efforts de réduction des émissions de GES, l'augmentation globale des températures de 1,5°C peut correspondre localement à une augmentation plus importante avec des conséquences importantes et souvent dramatiques sur l'environnement, la société, l'économie et la biodiversité. Il faut anticiper ces changements et prendre toutes les mesures pour en atténuer les effets ;
3. documenter les changements climatiques et les actions engagées. Il s'agit de suivre, d'analyser et de documenter les résultats des mesures prises sur le territoire cantonal pour déterminer la manière d'adapter les actions.

Concernant le premier axe stratégique, pour atteindre la neutralité carbone en 2050, 2020 constitue l'année pivot. Dans notre canton, les émissions annuelles pèsent 5,5 tonnes d'équivalents CO₂ par habitant, dont 79 % proviennent de la consommation d'énergie fossile des véhicules et chauffages. Les mesures en lien avec la mobilité sont donc de la plus haute importance. Dans le domaine de l'énergie, la politique cantonale qui soutient la transition énergétique, notamment avec la taxe sur l'électricité, contribuera à atteindre les objectifs. Dans l'agriculture, il s'agira notamment de valoriser le potentiel de séquestration du CO₂ par le sol cultivé.

Concernant le deuxième axe stratégique, pour anticiper et limiter les risques, l'Etat élabore une stratégie avec le Service de sécurité civile et militaire sur la base de son catalogue des dangers et des risques. A ce titre, la forêt, qui s'étend sur le tiers du territoire vaudois, joue un rôle majeur. En effet, elle fournit de nombreux services : bois de construction, bois énergie, biodiversité, accueil du public et protection des dangers naturels. La préservation des écosystèmes et de toutes leurs fonctions nécessite l'adaptation des essences des arbres.

Le troisième axe stratégique passe par l'évaluation des mesures du Plan climat et l'analyse des conséquences du changement climatique sur le territoire, afin de, cas échéant, réadapter les mesures. La méthodologie et les indicateurs doivent encore être fixés. Cette question fait l'objet d'une discussion importante non seulement sur le plan fédéral et intercantonal, mais aussi avec les communes. Mme la Cheffe du DIT, Christelle Luisier Brodard, rencontre celles-ci pour réfléchir à la manière dont elles peuvent mettre en place les mesures du Plan climat.

Le Plan climat est construit selon trois focus sur : le rôle de l'Etat, les conditions-cadres favorables au déploiement des mesures et les stratégies d'accompagnement au changement pour les collectivités et la population. Chaque domaine d'action thématique se conçoit selon ces trois focus. Ces dix domaines d'action sont prioritaires et des plus significatifs, comprenant des mesures d'impulsion prises maintenant et que les futurs plans climats permettront de compléter, d'améliorer et de diversifier. Les dix domaines d'actions résultent de 30 mesures stratégiques qui découlent elles-mêmes des 100 mesures opérationnelles discutées, proposées et évaluées au sein des départements et des services de l'administration.

Le montant de 173 millions de francs donnera une impulsion dans la mobilité, l'agriculture, les ressources et milieux naturels, la santé, les dangers naturels, l'assainissement des bâtiments dont l'Etat est propriétaire, ainsi que dans l'accompagnement au changement.

Les départements soumettront au Grand Conseil leurs projets au fur et à mesure d'ici l'été 2021. Les travaux et ateliers participatifs pour le deuxième Plan climat auront débuté d'ici l'été 2021. La gouvernance sera assurée par tous les départements, l'Unité du Plan climat, le délégué au Plan climat et un pôle de compétences à la DGE. L'Unité du Plan climat, pour coordonner les travaux, assure la proximité fonctionnelle et organisationnelle avec Mme la Cheffe de département et l'ensemble du Conseil d'Etat. Finalement, environ 1,3 milliard de francs représente la part cantonale engagée pour le climat.

3. DISCUSSION GENERALE

Suite à cette présentation, de nombreux commissaires saluent le Plan climat et les mesures pour atteindre les objectifs et soulignent également l'important travail de transversalité que les départements ont mené. Ils seront attentifs à la manière dont les synergies se concrétiseront et porteront une attention particulière au calendrier.

Plus qu'une discussion générale proprement dite, il s'en est suivi plutôt une série de questions-réponses, dont ce rapport relaie les plus importantes :

- l'année à partir de laquelle on définit les objectifs de réduction des émissions de GES, à savoir 1990, n'est pas énoncée clairement dans le Plan climat. Cela donne la fausse impression que les objectifs sont fixés par rapport à la situation actuelle, non en se référant à 1990.

Il est répondu que l'année de référence a été retenue sur la base de l'Accord de Paris. Par neutralité carbone, il faut comprendre zéro émission nette. Sur l'ensemble de la Suisse, les activités humaines ne doivent pas produire plus de CO₂ que la capacité du territoire à l'absorber. Le bureau Quantis a dressé l'inventaire des émissions à l'intérieur des frontières cantonales (*Inventaire cantonal des émissions de gaz à effet de serre. Etat initial*. Préparé par : Denis Bochatay (Quantis) • Jérôme Laffely (Quantis) • Sébastien Humbert [Quantis], 2017). Les émissions importées ne sont pas prises en compte — par exemple, lors de l'achat d'un produit importé. En effet, les accords internationaux prévoient que chaque pays est responsable de son périmètre afin d'éviter la double comptabilisation des émissions.

- les objectifs sont les mêmes pour tous les secteurs, dont certains comme les transports sont à un stade de réflexion et d'action moins avancé.

Il est rappelé que chaque secteur contribue à l'effort commun pour atteindre un objectif général. La baisse prévue pour 2030 est massive, raison pour laquelle on agit dans tous les domaines en mains de l'Etat et les leviers d'action qui permettent d'initier le changement.

Tant les accords internationaux que la vision de la Confédération s'appuient sur le principe de la responsabilité commune, mais différenciée. Ainsi, tous les niveaux, publics et privés doivent fournir des efforts avec les moyens à leur disposition.

Il est rappelé que le Plan climat ne prévoit rien pour encourager les entreprises du secondaire à réduire leur importante consommation de courant électrique ; l'on ne cherche pas à influencer directement les émissions importées — les émissions d'une entreprise qui importe du courant d'Allemagne ne sont pas comptées. Par contre, avec la CoCEn, on agit sur l'efficacité énergétique de l'entreprise (isolation, notamment) pour augmenter la part de la consommation couverte par les énergies renouvelables.

- le Canton intègre la notion de compensations carbone à l'étranger comme le fait la Confédération, ce qui est critiquable. Il est assuré que le Conseil d'Etat souhaite atteindre les objectifs sans compensations à

l'étranger, dans toute la mesure du possible. La question sera évaluée dans la réflexion sur le deuxième Plan climat.

- les montants prévus seront vraisemblablement insuffisants et les premières impulsions trop faibles au regard des objectifs pour 2030 et 2050. L'Etat de Vaud devrait donc investir davantage dans le développement des énergies renouvelables et dans l'assainissement des bâtiments, en particulier, ce dont il a largement les moyens. Par ailleurs, les secteurs généreront beaucoup d'emplois, ce qui serait bénéfique en temps de crise. Il est rappelé que les mesures déjà acquises et acceptées par le Grand Conseil (page 31, Plan climat) qui représentent des sommes importantes. Par ailleurs, le Plan climat n'est pas seulement un déversement d'argent dans les secteurs prioritaires. Il s'agit aussi d'accompagner le changement au sein des communes, des écoles et de la population. Enfin, on est confronté au fait que le nombre d'entreprises capables de concrétiser les mesures n'est pas extensible.

On mentionne, de plus, l'effet multiplicateur des mesures d'impulsion et de la CoCEn (470 millions de francs) et le fait que le Plan climat sera réajusté.

Enfin, un commissaire s'intéresse au pilotage du Plan climat : comment relever le défi de réunir les demandes de crédit ? M. le délégué cantonal au Plan climat indique les différents niveaux de monitoring du Plan climat. D'abord, celui de la mise en oeuvre du Plan climat sur laquelle travaille l'Unité du Plan climat : combien de millions sont dépensés ? Quels sont les décrets en lien avec les mesures ? Ensuite, celui de l'impact des mesures, plus difficile à réaliser, car il faut croiser les données et indicateurs.

Ces questions se posent dans les autres cantons et font l'objet de discussions communes dans le but de disposer de références similaires. Par ailleurs, l'inventaire des émissions de GES sur le territoire sera mis à jour et il s'agira de mettre en place un pilotage capable d'adapter les mesures.

Dans chaque EMPD, figurera la mesure stratégique du Plan climat correspondante, aux côtés des conséquences sur le plan des finances et des ressources humaines. Mme la Présidente du Conseil d'Etat-Cheffe du DIRH ajoute qu'il conviendra de déterminer sur quel plan se chiffre l'effort des mesures cantonales qui se réalisent sur le territoire des communes.

Les décrets vont parvenir au Grand Conseil les uns après les autres, avant la fin de la législature.

4. LECTURE DU RAPPORT CHAPITRE PAR CHAPITRE

Seuls les chapitres discutés en commission sont mentionnés ci-dessous.

3. Rapport sur le postulat Séverine Evéquo et consorts – Des arbres pour le climat ! Au moins 20 % de surface en plus pour les arbres dans les villes et villages du canton d'ici à 2030 ! (18_POS_083)

Position de la postulante

La postulante se réjouit des moyens attribués aux arbres dans l'espace bâti. En effet, en ville, les espaces verts atténuent les pics de chaleur et filtrent les particules. Le postulat demandait d'identifier les zones déficitaires en arbres pour mieux anticiper les effets du réchauffement climatique qui prennent de l'ampleur.

La postulante salue la réponse du Conseil d'Etat qui fait référence au Plan d'action (PA) Biodiversité dans lequel le postulat sera traité. Elle pose aussi quelques questions concernant la mise en oeuvre des mesures :

- qu'en est-il de l'adaptation réglementaire ?
- quelles sont les opportunités offertes par les projets d'agglomération ?
- quelles places occuperont les mesures dans le Plan directeur cantonal ?
- quels sont les effets sur le paysage ?
- dans quelle mesure le Conseil d'Etat entend-il alimenter ses réflexions avec les démarches parfois participatives de la population ?

Discussion générale

Mme la Cheffe du DES commente le rapport du Conseil d'Etat. Le PA Biodiversité, approuvé en août 2019, prévoit une étude cantonale sur la densité de la couverture arborée des villes du canton et sur sa répartition au regard des îlots de chaleur. Le cahier des charges de l'étude est en voie de finalisation et les

contacts avec les acteurs dans le canton ou en dehors qui mènent pareille réflexion ont déjà été établis : la Ville de Lausanne, l'EPFL, l'Université de Genève et la Ville de Zurich, en particulier. Les résultats de l'étude seront présentés aux communes ; des réflexions seront initiées sur les mesures d'amélioration qui feront partie du Plan climat. La demande de crédit sera formulée une fois les besoins identifiés.

La commission ad hoc qui avait examiné le postulat en janvier 2019 n'avait pas jugé adéquat de définir une surface arborée à atteindre en 2030 en raison de conditions différentes selon les villes et de surfaces arborées atteignant déjà 20 % à Lausanne, par exemple.

Le cadre légal impose aux communes de protéger les arbres, les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives, qu'elles désignent dans le règlement communal. Le cadre légal cantonal permet aussi la protection de certains arbres par un plan de classement.

Le département poursuit les mesures suivantes : renforcement de l'information et des conseils aux communes sur la conservation du patrimoine arboré ; mise à jour de dispositions légales et réglementaires relatives à la protection du patrimoine ; soutien aux communes dans l'élaboration de leur inventaire, de leur liste des arbres remarquables sur le plan cantonal. Il existe aussi un soutien aux privés ou aux communes pour l'entretien et la sécurisation des arbres remarquables.

A la question de la postulante sur le Plan directeur cantonal, Mme la Cheffe du DES fait référence à la mesure stratégique consistant à réviser ce plan en cohérence avec le Plan climat (page 52, Plan climat).

Mme la Cheffe de Division biodiversité et paysage à la DGE apporte des éléments de réponse aux questions de la postulante :

- la mise à jour des dispositions réglementaires relatives à la protection du patrimoine arboré et de la liste des arbres remarquables est en cours. Dans le cadre de la formation aux communes, on les prépare à apporter un soin particulier au renouvellement des surfaces boisées en conciliation avec la densification du bâti ;
- dans les projets d'agglomération, une petite enveloppe est dédiée aux mesures « nature ». Dans les régions de Lausanne et d'Yverdon-les-Bains, les montants permettent des discussions avec les communes sur les mesures prioritaires et sur le renforcement des trames vertes.
- la thématique du paysage est à l'étude avec la Conception paysage cantonale dont le département est en train de définir les contours ;
- quant à la démarche participative et à l'articulation des différentes réflexions sur la place à donner au paysage naturel dans l'espace bâti, on est en aux prémices.

La postulante note l'importance de disposer de ressources humaines pérennes jouant le rôle de moteur pour faire avancer les projets.

Une commissaire souligne que la question de la plantation des arbres touche souvent les domaines privés. C'est un problème d'urbanisation sur lequel il faut se pencher au moment où l'on projette des constructions et où l'on affecte un terrain. Il faut être plus proches des urbanistes. Mme la Cheffe du DES abonde dans ce sens ; ces questions doivent faire partie des premières réflexions urbanistiques. Pour cette raison, l'Etat est proactif et prévoit le renforcement des formations et du conseil aux communes, ainsi que la mise à jour des dispositions légales relatives à la protection du patrimoine arboré.

Vote de la commission

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des 14 membres présent-e-s (séance du lundi 28 septembre 2020).

4. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Pierre Dessemontet et consorts - Après les Assises Vaudoises du Climat - pour que le Canton fournisse une « boîte à outils » aux acteurs institutionnels de l'adaptation au réchauffement climatique (18_POS_100)

Position du Conseil d'Etat

Mme la Cheffe du DIT relève le caractère central des questions entourant le rôle et la participation des communes à la mise en œuvre d'actions en faveur du climat. Déjà thématiques au sein du département avant

l'adoption du Plan climat, elles sont reprises avec d'autres sujets par elle-même et Mme la Cheffe du DES dans leur tour du canton à la rencontre des municipalités. S'étant déjà rendues dans six districts, elles visiteront les quatre autres dès que les conditions sanitaires le permettront.

La politique climatique cantonale, avec ses axes stratégiques de réduction, d'adaptation et de documentation, se traduit dans les approches communales. La mobilité, l'aménagement du territoire, la consommation énergétique des bâtiments et les îlots de chaleur en ville font partie des éléments gérés sur le plan communal. Pour l'heure, huit villes sur quinze ont initié des plans climat et toutes sont parties prenantes de la démarche Cité de l'énergie.

Atteindre les objectifs ambitieux du Plan climat exige de travailler en commun et de coordonner les collectivités. Les enjeux et défis à relever découlent de la multiplicité des approches et des ressources limitées des communes et du Canton. En effet, la documentation des changements climatiques et des actions, ainsi que la mesure des résultats des politiques en œuvre demandent des indicateurs cohérents non seulement entre les communes, mais également entre différentes collectivités. L'autonomie des communes doit être sauvegardée, mais la cohérence recherchée pour suivre l'axe stratégique de la documentation et utiliser les ressources au mieux. Il ressort des discussions avec les communes un besoin de coordination et de cohérence des messages délivrés par les services cantonaux, en particulier concernant les planifications — Plan directeur cantonal, Plan d'action biodiversité, Agenda 2030, par exemple.

Le BuD prévoit une approche pragmatique, différenciée et graduelle en fonction des réalités, des ressources, et de l'existence ou non d'un personnel travaillant sur les questions climatiques. Il s'agit également d'exploiter les programmes et réseaux existants et de les enrichir.

Dans le Plan climat, l'accompagnement des communes figure en page 72. Un montant de 2,4 millions de francs permettra de développer une politique publique dont voici les aspects principaux :

Un guichet internet, dès le milieu de l'année 2021, recensera l'ensemble des politiques publiques et des subventions en lien avec les questions de climat et de durabilité, et proposera des renvois vers les pages spécifiques (mobilité, énergie, etc.).

Pour les villes, lors d'ateliers, les experts en énergie et climat des communes et du canton se sont déjà rencontrés ; trois besoins ont été exprimés :

1. clarifier le cadre légal : qui peut faire quoi ? Quelle est la marge de manœuvre des communes ? Les juristes de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) étudient ces questions, qui seront réglées par thématique et avis de droit, aussi utiles pour les communes plus petites ;
2. disposer d'indicateurs communs entre communes et entre cantons, qui permettent les comparaisons ;
3. assurer une articulation logique entre les planifications et politiques publiques cantonales et un dialogue entre les domaines (biodiversité, énergie, mobilité, etc.).

Pour les communes de tailles réduites et moyennes, on prévoit le Plan énergie-climat en élargissant le Concept énergétique des communes vaudoises (CECV), avec :

1. des fiches pratiques concernant la mobilité, l'énergie, le climat, etc. ;
2. la réalisation du profil énergétique afin de déterminer la consommation et le potentiel de production d'énergie renouvelable ;
3. des possibilités de formation déclinées en un module généraliste — première édition en 2020 — et des modules spécifiques dès 2021 ;
4. la subvention de 2,4 millions de francs pour l'accompagnement des communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan énergie-climat. Le département souhaite donner la priorité aux communes de petites et moyennes tailles sans personnel spécifique. Un EMPD dans ce sens sera bientôt soumis au Conseil d'Etat.

L'objectif est de disposer au printemps 2021 de premières réponses à la suite des ateliers des villes, du portail internet et des mesures pour les plus petites communes, dans l'idée que les nouvelles municipalités puissent en disposer. Mme la Cheffe du DIT déclare finalement qu'à ce stade, le retour des communes est plutôt positif concernant ce qui est en préparation pour elles et l'accompagnement au Plan climat.

Position du postulant

Le postulant remercie le Conseil d'Etat pour le rapport écrit et les compléments. Il revient brièvement sur son postulat : les autorités municipales ont besoin d'outils pour affronter les conséquences concrètes du changement climatique — une thématique absente des Assises pour le climat, fin 2018. Les questions posées dans le postulat étaient, notamment : que peut faire le municipal d'une commune souhaitant participer à l'effort commun, mais ne disposant pas des compétences ni des ressources humaines nécessaires ? Une boîte à outils d'actions à l'échelle de la commune pourrait-elle être proposée ?

Depuis le dépôt de l'objet, le Canton a accompli un travail important. Le postulant est satisfait des réponses apportées aux trois questions, ainsi que des mesures annoncées. Un bémol : le travail est en cours. Toutefois, il accorde sa confiance au département pour réaliser ce qui est prévu dans les temps et accepte le rapport.

Discussion générale

Mme la Cheffe du DIT remercie le postulant pour la confiance accordée et assure que le BuD travaille d'arrache-pied depuis juin 2020 afin que les outils pratiques soient prêts dès la nouvelle législature. Mme la Cheffe du DES signale que les ateliers sur l'adaptation aux changements climatiques prévus en automne, lors de la rédaction du rapport, mais repoussés, sont en train d'être organisés. Le travail d'identification des conséquences du changement climatique par régions est en cours. Elle pointe l'importance de l'ECA, qui amène des éléments sur les conséquences du réchauffement climat en matière de risques. Les contacts avec celui-ci sont réguliers pour documenter la problématique climatique. L'Unité du Plan climat travaille aussi en contact étroit et direct avec le BuD.

Une commissaire félicite le Conseil d'Etat pour le travail de transversalité et, à ce titre, salue la présence des deux départements. Elle émet quelques remarques dont voici les principales :

1. l'adaptation au changement climatique se matérialise en zones vertes, arborées et ombragées, cours d'eau, biodiversité, paysage, « paysage du quotidien » ;

Mme la Cheffe du DIT répond que les fiches pratiques couvriront justement ces aspects.

2. le niveau des agglomérations et des régions est pertinent pour certains domaines d'action ;

Il est répondu que la gouvernance s'adapte aux thématiques : la mobilité, par exemple, relève de la région, de l'agglomération et des plans directeurs intercommunaux. À ce titre, les aspects climatiques figureront dans la refonte du Plan directeur cantonal qui vient d'être initiée.

3. des contraintes en matière d'espaces verts et des modifications dans les règlements pourraient être apportées ;

4. les ressources pour conseiller et accompagner les communes doivent être renforcées.

Il lui est communiqué que le BuD compte cinq personnes et que dans le cadre de l'EMPD (2,4 millions de francs), une personne supplémentaire devrait être engagée.

Vote de la commission

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité (séance du vendredi 27 novembre 2020).

5. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Claire Richard et consorts - Compensation de carbone dans le canton de Vaud (19_POS_111)

Position du Conseil d'Etat

En préambule, Mme la Cheffe du DES relève la prégnance de la thématique en lien avec la compensation, le postulat se déclinant aussi dans les cantons de Neuchâtel, de Fribourg et du Valais, notamment. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas mentionner les possibilités de compensation dans le premier Plan climat, dans l'idée d'atteindre les objectifs sans recourir à celles-ci. L'élaboration du Plan climat suivant intégrera la question, toutefois.

À l'origine, la compensation carbone consiste à financer des projets de réduction de GES ou de séquestration de carbone permettant de contrebalancer les émissions non réductibles (élevage, production de ciment, ...). Désormais, elle s'applique aussi à la réduction directe des émissions, par exemple lors des voyages en avion.

La compensation pose problème à plusieurs titres. Par exemple, il est difficile de développer les projets locaux, plus coûteux qu'à l'étranger. Ensuite, seule la compensation accessoire et transitoire est pertinente, les efforts devant porter sur la réduction rapide des émissions de GES et sur l'atteinte des objectifs de neutralité carbone en 2050.

La proposition de Claire Richard est tout de même intéressante concernant les compensations non réductibles. Elle offrirait une opportunité pour l'économie cantonale et permettrait la sensibilisation de la population pour induire un changement de comportement.

M. le délégué cantonal au Plan climat détaille les enjeux de la compensation (on parle surtout de la compensation volontaire des entreprises et individus versus les compensations obligatoires liées au marché européen, notamment de quota d'émissions) :

- la compensation risque de constituer une forme d'oreiller de paresse, dans le sens où l'on n'effectuerait pas les changements nécessaires à la réduction des émissions. Pire, elle pourrait provoquer un effet « rebond » ou une forme de soutien aux énergies fossiles. De toute manière, elle ne réglera pas le problème du réchauffement climatique ;
- il y a un décalage temporel entre l'achat du billet d'avion et la compensation proprement dite, par exemple la plantation d'arbres qui absorberont la même quantité de carbone que celle émise par le vol : entre-temps, le carbone reste dans l'atmosphère et continue à contribuer au réchauffement climatique ;
- le Conseil fédéral l'a rappelé dans son rapport à un postulat d'Adèle Thorens Goumaz : les outils de compensation biologique par absorption (plantation d'arbres, séquestration de carbone dans les sols cultivés) ou technologique doivent être utilisés en priorité pour les émissions non évitables issues de l'agriculture et de l'élevage par exemple, et difficiles à réduire. Par contre, dans les transports, les bâtiments et l'industrie, on peut réduire de plus de 95 % les émissions d'ici à 2050 grâce à la technologie actuelle et aux énergies renouvelables. Nous sommes technologiquement prêts à fournir une grande partie des efforts et nous devons rester attentifs à poursuivre nos efforts pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- la population vaudoise émet un tiers des émissions sur territoire vaudois et deux tiers à l'étranger par l'importation de biens. Réaliser les compensations à l'étranger, où les projets sont moins coûteux, pose problème en matière de responsabilité climatique. À ce titre, la réalisation de projets sur territoire vaudois et régional, comme le propose la postulante, représenterait un avantage ;
- les projets de compensation sont de qualité variable, parfois bénéfique à court terme : selon les pratiques agricoles, le CO₂ enfoui dans le sol peut se retrouver à nouveau rapidement dans l'atmosphère.

Concernant la création de la plateforme de compensation proposée par la postulante, il apporte les informations suivantes :

- il y a une opportunité pour l'économie régionale (agriculteurs, notamment) et pour la sensibilisation sur les enjeux, les bienfaits et les limites de la compensation ;
- les cantons romands ont reçu des demandes similaires : Genève a refusé, Neuchâtel montre quelque frilosité, Fribourg propose des projets de compensation via la fondation Carbon Fri ; le Valais est en cours de réflexion. Créer une logique régionale dynamique demandera donc encore du temps ;
- la mise en place d'une plateforme pose certaines questions : près de 20 % des fonds déposés sur la plateforme Myclimate sont consacrés à la gestion ; qui serait responsable de la surveillance et de la gouvernance et selon quelle base légale, potentiellement à créer ? L'analyse des projets et la coordination avec la stratégie d'accompagnement au changement en préparation au sein de l'Unité du Plan climat (deuxième Plan climat) doivent être de mise.

D'après les contacts établis par l'Unité du Plan climat, les acteurs qui pourraient participer au projet de plateforme sont les suivants :

- certains agriculteurs, selon Prométerre, mènent déjà des travaux de séquestration de carbone pour des organisations basées à l’extérieur du canton ou du pays. Il y a un intérêt de Prométerre de bénéficier de soutiens supplémentaires ;
- l’EPFL enregistre sur le campus des émissions résiduelles qu’elle souhaite compenser par des projets régionaux. Étant au bénéfice d’une expertise technologique et scientifique importante, elle pourrait orienter les réflexions sur la plateforme et notamment le choix de critères efficaces à long terme ;
- la Chambre vaudoise du commerce et de l’industrie et le Service de promotion de l’économie et de l’innovation pourraient être partenaires du projet.

Les prochaines étapes verront donc ces prochains mois :

1. la réunion de ces acteurs — et d’autres sans doute — pour envisager la possibilité de créer la plateforme selon leurs capacités et volontés ;
2. l’étude des potentiels des émissions négatives et l’identification des filières de séquestration et compensation, afin de mesurer les efforts qui restent à fournir pour la neutralité carbone ;
3. la précision de la question de la compensation dans le cadre du deuxième Plan climat à l’horizon 2023. La collaboration avec les cantons qui considèrent cet enjeu dans l’élaboration de leur plan climat et avec la Confédération permettra de définir une stratégie.

Position de la postulante

La postulante remercie le Conseil d’Etat pour les explications complémentaires au rapport plutôt décevant. Elle adhère à plusieurs points énoncés : évidemment, les compensations ne doivent pas constituer un oreiller de paresse ; l’outil est provisoire, valable tant que des émissions de GES restent à éliminer. La plateforme proposée serait proche du terrain et de l’économie locale, en complément de ce qui existe, non en concurrence. Elle insiste sur quelques éléments, en particulier le rôle didactique de la plateforme qui illustrerait les performances des énergies renouvelables dans l’environnement direct des citoyennes et citoyens. La plateforme donnerait la possibilité à tout le monde de participer à la réduction des émissions de GES (par exemple, les locataires d’appartements chauffés au mazout).

En conclusion, elle remercie l’Unité du Plan climat d’intégrer la question de la compensation dans le deuxième Plan climat, accepte le rapport du Conseil d’Etat et accorde sa confiance au gouvernement.

Discussion générale

Mme la Cheffe du DES précise que l’accompagnement au changement par la formation des élèves du canton figure dans le Plan climat et que la communication au sein des écoles fait l’objet de réflexions. Dans le cadre du Plan climat, Mme la Cheffe du département de la formation prévoit des voyages études sans prendre l’avion, la création d’une cellule de durabilité départementale avec laquelle le DES collabore, un réseau de référents de durabilité, notamment.

Un commissaire relève que l’agriculture est fortement intéressée à s’associer au projet pour capter le CO₂, mais qu’elle fait face à des contraintes légales. Il relève aussi un problème : l’agriculture sans labour ménage les sols, mais nécessite l’utilisation de glyphosate ; le labour, qui permet d’éviter ce produit, provoque par contre l’érosion du sol. Aucune méthode ne résout toutes les difficultés. M. le Président confirme que certaines méthodes sont antinomiques et contrarient d’autres mesures.

M. le délégué cantonal au Plan climat indique que l’unité collabore avec la Direction générale de l’agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), ainsi que Prométerre sur des projets pilotes et sur l’accompagnement des agriculteurs en évitant les contraintes supplémentaires. Une enveloppe de 28 millions de francs figure parmi les mesures d’impulsion du Plan climat, et ces prochains mois, des demandes de crédits-cadres pour un soutien financier aux agriculteurs seront soumises au Grand Conseil. On est conscients de la responsabilité que l’on fait peser sur l’agriculture et des enjeux de la profession.

Vote de la commission

La commission recommande au Grand Conseil d’accepter le rapport du Conseil d’Etat à l’unanimité (séance du vendredi 27 novembre 2020).

6. Rapport sur le postulat Léonore Porchet et consorts - Le climat en mauvaise santé (19_POS_112)

Position de la postulante

Une commissaire, qui se fait la voix de la postulante élue au Conseil national, rapporte que cette dernière est satisfaite du rapport, mais aurait souhaité plus d'anticipation que d'adaptation. Elle voulait replacer la santé au centre du débat et suivre celle-ci en tant qu'élément indicateur. Sur le plan fédéral, *Politique de la santé : stratégie du Conseil fédéral 2020-2030 (Stratégie Santé2030)*, insiste sur la nécessité de réduire les émissions.

Discussion générale

Mme la représentante du DSAS signale que le rapport se limite aux domaines en main de la Direction générale de la santé. Les mesures d'anticipation seront traitées dans les départements qui en ont la compétence. La santé et la protection du vivant est l'élément ultime des mesures prévues par le Plan climat. Pour la protection de l'humain, seule la Loi fédérale sur la protection de l'environnement indique que celle-ci constitue l'un de ses objectifs.

La postulante évoque l'axe de réflexion sur la réduction de l'importante consommation d'énergie du système sociosanitaire. Mme la représentante du DSAS répond que l'on ne dispose pas de données précises dans ce domaine sur le plan cantonal, car les données se situent au niveau suisse. Il s'agira de recenser les émissions de GES du système sociosanitaire qui a, en effet, un impact important, de déterminer les actions possibles dans les hôpitaux et avec les autres acteurs de la santé et d'édicter recommandations et bonnes pratiques, tout cela dans le but de réduire les émissions.

Mme la Cheffe du DES fait référence aux mesures proposées par le DSAS (pages 59 et suivantes du Plan climat) dont l'une favorise la réduction des émissions des GES du système sociosanitaire. Des études seront menées dans les institutions subventionnées par l'Etat.

Certains cabinets médicaux sont déjà engagés dans le projet d'UniSanté « cabinet vert », qui vise la réduction des émissions carbone. La promotion de la santé par la mobilité douce et l'alimentation relève d'un projet du DEIS. La thématique de la santé est transversale aux différents départements. M. le délégué cantonal au Plan climat complète que la Stratégie immobilière du DFIRE comprend un chapitre sur les émissions CO₂ du CHUV et sur les réductions prévues notamment grâce à l'assainissement des toits. Pour cela, des crédits d'étude seront demandés. Les différentes mesures sont considérées à l'aune des logiques de réduction et d'adaptation. Pour la santé, il s'agit de s'adapter aux effets du réchauffement (canicule, moustique tigre).

Mme la représentante du DSAS revient sur l'anticipation demandée et cite un point de réflexion actuel : on veut comprendre les phénomènes de forte chaleur en ville au regard des données de santé afin d'adapter le plan canicule selon les régions et les situations.

Vote de la commission

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des 14 membres présent-e-s (séance du lundi 28 septembre 2020).

7. Rapport sur le postulat Axel Marion - Instaurons une journée cantonale pour le climat ! (19_POS_137)

M. le Président rapporte que le postulant regrette l'absence de réponse claire sur la tenue d'une journée cantonale pour le climat, tout en comprenant la situation.

M. le délégué cantonal au Plan climat confirme que le rapport n'apporte pas de réponse définitive. Un tel événement participe d'une logique de communication. Or, cela est en cours de réflexion au sein de l'Unité. On n'est pas opposés à une journée pour le climat, mais on réfléchit aux modalités de sa réalisation. Les mesures de sensibilisation relèvent de l'accompagnement au changement dans le Plan climat.

Pour une commissaire, de petites manifestations locales, en fonction des besoins, seraient plus pertinentes et auraient plus d'impact qu'une grande manifestation.

On abonde dans ce sens : les événements pourraient être délocalisés et les thèmes varier d'une année à l'autre, une journée unique pour le climat risquant d'être insuffisante. Il faudrait s'intégrer à d'autres événements pour toucher davantage de personnes et traiter plus de thèmes tout au long de l'année.

Mme la Cheffe du DES prend note des propositions qui pourront alimenter la réflexion sur la forme et le contenu de l'évènement. De toute manière, il doit y avoir une thématisation du climat, dont la journée pour le climat pourrait faire partie.

Vote de la commission

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 12 voix et 2 abstentions (14 membres présente-e-s, séance du lundi 28 septembre 2020).

8. Rapport sur le postulat Didier Lohri - Politique volontariste pour des véhicules de transports publics propres (20_POS_198)

Position du postulant

Le postulant salue les réponses étoffées et rassurantes du Conseil d'Etat, et se déclare satisfait du rapport tout en attendant le document final. Il y a une prise de conscience ; toutefois, certains transporteurs détiennent encore des véhicules sans filtre à microparticules. Le postulant fait confiance au Conseil d'Etat pour résoudre ce problème de technologies dépassées. Sans doute avec le Plan climat, il pourra inciter les transporteurs à changer de véhicules. Le postulant se demande également si le tout électrique est vraiment la solution au regard de l'énergie sous-jacente et du problème de la recharge, et relève la difficulté à changer le comportement des personnes, concernant les axes prioritaires et la diminution des distances parcourues.

Discussion générale

Mme la Présidente du Conseil d'Etat-Cheffe du DIRH rappelle que la question de la motorisation des véhicules est en main des compagnies de transports. Toutefois, l'Etat est soucieux de la question. Il faut accompagner les compagnies dans leur stratégie de changement de flotte pour qu'elles puissent se baser sur les tests que l'Etat les aide à réaliser et choisir le matériel adéquat selon la région et les distances à parcourir. Le département réalise une veille sur les progrès technologiques.

Le premier facteur d'influence sur les émissions de GES est la diminution du nombre de transports et de déplacements. Le transport modal aura donc un impact important. L'augmentation du nombre de personnes par véhicule figure aussi parmi les facteurs d'influence.

Ce rapport intermédiaire sera complété des éléments que le département aura vérifiés grâce à la stratégie générale sur la motorisation des véhicules de l'Etat et des compagnies de transport, à la fin de l'étude prévue l'année prochaine.

Le Chef de la Division planification à la DGMR explique que les véhicules à gaz des transports lausannois ont constitué une alternative intéressante en raison de la faible émission de particules fines, mais qu'avec les progrès du diesel, il n'y avait plus d'avantages à les utiliser, raison pour laquelle la compagnie de transport y a renoncé.

Un commissaire note la nécessité de réfléchir à la pertinence des bus devant transporter de lourdes batteries. Toutefois, la technologie progresse avec potentiel significatif. Le problème des particules fines émises est important, lorsque les véhicules freinent. On pourrait imaginer un système de récupération de l'énergie.

Vote de la commission

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des 14 membres présent-e-s (séance du lundi 28 septembre 2020).

9. Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Nicolas Rochat Fernandez et consort - Réhabiliter/développer l'offre du trafic ferroviaire international nocturne : un moyen alternatif à d'autres types de transports générant moins d'émissions de CO₂ ? (19_INT_304)

10. Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Agir pour le climat en mettant les voyages d'études sur les bons rails ? (19_INT_322)

11. Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Pierre Zwahlen et consorts – Le préfinancement existe : quelles ressources pour le climat et le patrimoine naturel ? (19_INT_353)

La commission a pris acte des réponses du Conseil d'Etat aux trois interpellations (séance du lundi 28 septembre 2020).

Crassier, le 15 mars 2021

*Le rapporteur :
(Signé) Serge Melly*